



10 rue Gabriel Ferry - 76210 Saint Cyprien  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PROGRAMME DE FORMATION  
À LA CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE  
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
CATÉGORIE A1 DU PERMIS DE CONDUIRE

**Le permis A1 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts (kw) ou un tricycle d'une puissance maximale de 15 kw.**



10 rue Gabriel Ferry - 76210 Saint Cyr l'ecole  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE A1
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis motocyclette de la catégorie A1.
PRE - REQUIS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».</li><li>- Être âgé de 16 ans.</li><li>- Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1988.</li></ul>
MODALITÉS D'INSCRIPTION	<p>Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant un volume de formation prévisionnel.</p> <p>Equipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).</p>
LIEUX DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Théorique à SAINT CYR</li><li>- Pratique à MAGNY LES HAMEAUX</li></ul>
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Téléviseur</li><li>- Paper-board</li><li>- Livre de code, fiches techniques</li><li>- 1 Motocyclette 125 cm<sup>2</sup></li></ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>L'acquisition des compétences se fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ des évaluations formatives :</li><li>- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie</li></ul>
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.



10 rue Gabriel Ferry - 76210 Saint Cyprien  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation.  
A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé.
2. Formation théorique (Code de la Route)
  - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées dont 1 compétence sur air fermée à la circulation.
  - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan ( autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

#### FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

##### **10 thèmes animés par un formateur diplômé :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

##### COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

##### Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs



10 rue Gabriel Ferry - 70210 Saint Cyprien  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT AUX ÉPREUVES PRATIQUES DU PERMIS MOTO**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation**

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
3. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
4. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
6. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
7. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
8. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
9. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage.
10. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
11. Réaliser un freinage d'urgence.

### **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Connaître et respecter les règles de circulation.
2. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
3. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
4. Adapter l'allure aux situations.
5. Être en mesure de s'arrêter et stationner et de repartir en toute sécurité.
6. Tourner à droite et à gauche
7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
8. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

### **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
4. Communiquer avec les autres usagers.
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
8. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
9. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.  
Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
6. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
7. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PROGRAMME DE FORMATION À LA CONDUITE  
D'UNE MOTOCYCLETTE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

**Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kw) ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw.**



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE A2
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis motocyclette de la catégorie A2.
PRE - REQUIS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».</li><li>- Être âgé de 18 ans.</li><li>- Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1988.</li></ul>
MODALITÉS D'INSCRIPTION	<p>Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant un volume de formation prévisionnel.</p> <p>Si vous êtes titulaire d'une catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans, vous êtes dispensé de l'épreuve théorique générale.</p> <p>Equipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).</p>
LIEUX DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Théorique à SAINT CYR</li><li>- Pratique à MAGNY LES HAMEAUX</li></ul>
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Téléviseur</li><li>- Paper-board</li><li>- Livre de code, fiches techniques</li><li>- 5 Motocyclettes école</li></ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>L'acquisition des compétences se fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ des évaluations formatives :</li><li>- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie</li></ul>
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formatio.  
A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé.
2. Formation théorique (Code de la Route)
  - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées dont 1 compétence sur air fermée à la circulation.
  - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan ( autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

## **CONTENUS DE LA FORMATION**

### **COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE**

#### **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

##### **10 thèmes animés par un formateur diplômé :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prose d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

##### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

##### **Entraînement à l'épreuve du code de la route**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT AUX ÉPREUVES PRATIQUE DU PERMIS MOTO**

### **COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation**

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
3. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
4. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
6. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
7. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
8. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
9. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage.
10. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
11. Réaliser un freinage d'urgence.

### **COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Connaître et respecter les règles de circulation.
2. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
3. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
4. Adapter l'allure aux situations.
5. Être en mesure de s'arrêter et stationner et de repartir en toute sécurité.
6. Tourner à droite et à gauche
7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
8. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

### **COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
4. Communiquer avec les autres usagers.
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
8. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
9. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.  
Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un trajet, longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
6. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
7. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE  
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire
PRE - REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Etre âgé de 17 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE LA FORMATION	SAINT CYR
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire .
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- Téléviseur - Paper-board - Livre de code - Véhicules école
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par : ➤ des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie - 4 bilans de compétences.
SANCTION DE LA FORMATION	Dés les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation, comprenant :
  - Une évaluation en voiture d'une durée de 60mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)
  - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
  - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées
  - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan ( autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

#### FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

##### **10 thèmes animés par un formateur diplômé :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prose d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

##### COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

##### Entraînement à l'épreuve du code de la route



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs

### **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

#### **COMPÉTENCES : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieurs et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

#### **COMPÉTENCES : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

#### **COMPÉTENCES : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

#### **COMPÉTENCES : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## FORMATION PASSERELLE CATÉGORIE B VERS A1 DU PERMIS DE CONDUIRE

**Le permis A1 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts (kw) ou un tricycle d'une puissance maximale de 15 kw.**

Cependant, cette formation n'est pas obligatoire :

- si vous avez obtenu votre permis B avant le 1<sup>er</sup> Mars 1980 ;
- si vous conduisiez un 2 roues entre 50 et 125 cm<sup>3</sup> avec une assurance dans les 5 années précédant le 1<sup>er</sup> Janvier 2011 ;
- si vous conduisiez un 3 roues de la catégorie L5e avec une assurance dans les 5 années précédant le 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Vous devez posséder sur vous le justificatif de l'assurance en cas de contrôle par les forces de l'ordre.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PUBLIC VISE	Candidat titulaire du permis B, qui souhaite conduire sur le territoire français une motocyclette légère (de 50 à 125 cm <sup>3</sup> ) ou un tricycle à moteur (L5e).
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etre capable de conduire en sécurité un deux-roues motorisé de 50 à 125cm<sup>3</sup> ou un tricycle à moteur de plus de 50cm<sup>3</sup>.</li><li>- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation.</li><li>- Prendre conscience des risques et de la nécessité de respecter les règles.</li><li>- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.</li></ul>
PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none"><li>- 20 ans</li><li>- 2 ans d'expérience sur un véhicule de la catégorie B</li></ul>
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Formation obligatoire d'une durée de 7h.  Equipements obligatoires (casque et gants homologué, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).
LIEUX DE LA FORMATION	SAINT CYR / MAGNY LES HAMEAUX
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Téléviseur</li><li>- Paper-board</li><li>- Motocyclette école 125cm<sup>2</sup></li></ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par : ➤ des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi de formation.



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

- 2 heures de théorie,
- 2 heures de pratique hors circulation,
- 3 heures de pratique en circulation.

## **CONTENUS DE LA FORMATION**

### **2 heures de théorie qui consistent à échanger sur les thèmes suivants :**

- Les accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur.
- Les dangers de la route : adhérence, pluie, nuit.
- Les équipements protecteurs et permettant de se rendre détectable auprès des autres usagers.
- Les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes.
- Les dangers de l'alcool et autres substances.

### **2 heures de pratique hors circulation avec une 125cm<sup>3</sup>, sans et avec passager permettant de maîtriser le véhicule :**

#### **Compétences :**

- Prendre en main la motocyclette ;
- Effectuer les vérifications indispensables sur le véhicule ;
- Se positionner sur la moto ;
- Démarrer / S'arrêter ;
- Passer les vitesses ;
- Freiner ;
- Éviter ;
- Tenir l'équilibre avec ou sans passager ;
- Positionner son regard.

### **3 heures de pratique en circulation, en et hors agglomération :**

#### **Compétences :**

- Adapter sa vitesse à la circulation ;
- Choisir sa voie de circulation ;
- Se placer sur la chaussée, tenir compte des angles morts des véhicules lourds ;
- Franchir une intersection ;
- Changer de direction en sécurité ;
- Dépasser en toute sécurité ;
- Négocier un virage correctement ;
- Bilan.



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



**FORMATION POUR L'OBTENTION DE LA  
CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE  
( Passerelle A2 > A)**



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



<b>PUBLIC VISE</b>	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE A - TOUTES CYLINDREES.
<b>OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</b>	La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;</li><li>- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;</li><li>- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.</li></ul>
<b>PRE – REQUIS</b>	Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	La formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.
<b>LIEUX DE LA FORMATION</b>	ST CYR et MAGNY LES HAMEAUX
<b>RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE</b>	MAXENCE DOREY
<b>PROFIL DES INTERVENANTS</b>	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER MENTION 2 ROUES et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
<b>MOYENS PÉDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Téléviseur</li><li>- Paper-board</li><li>- 2 Motos école de la catégorie A</li></ul>
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES</b>	L'acquisition des compétences se fait par : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ des évaluations formatives :</li><li>- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie.</li></ul>
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	Attestation de suivi.



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## DÉROULÉ DE LA FORMATION

- La formation est d'une durée de sept heures, quel que soit le nombre d'élèves.

La formation comporte 3 étapes :

- 1 séquence théorique de 2 heures
- 1 séquence pratique hors circulation de 2 heures.
- 1 séquence pratique en circulation de 3 heures. La séquence en circulation comprend, le cas échéant, des phases d'écoute pédagogique.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### FORMATION THÉORIQUE

1. Accidentalité
2. Détectabilité
3. Vitesse
4. Conduite et produits psychoactifs

### COMPÉTENCES :

Prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclettes.  
Identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

### FORMATION PRATIQUE

#### ***Maniabilité hors circulation :***

1. Changements de direction à droite et à gauche
2. Freinage
3. Inclinaison

### COMPÉTENCES :

Anticiper et Adapter son comportement permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations suivantes.

#### ***Maniabilité en circulation :***

1. Audit
2. Auto-évaluation, échanges, apports d'explications et de conseils
3. Bilan de la journée, Clôture de la formation

### COMPÉTENCES :

Evaluer ses capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE  
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
CATEGORIE - AAC**

	<b>CFC AUTO MOTO SAINT CYR</b> 10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école 01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37 N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022 Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548 N° d'activité en attente	
---	---	---

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire
PRE - REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger » Etre âgé de 15 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratique.
LIEU DE LA FORMATION	SAINT CYR
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléviseur</li> <li>- Paper-board</li> <li>- Livre de code</li> <li>- Véhicules école</li> </ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des évaluations formatives :</li> <li>- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie</li> </ul>
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

	<b>CFC AUTO MOTO SAINT CYR</b> 10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école 01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37 N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022 Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548 N° d'activité en attente	
---	---	---

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation, comprenant :
  - Une évaluation en voiture d'une durée de 60mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

2. Formation théorique (Code de la Route)
  - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées
  - Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.

4. Conduite Accompagnée (CA):
  - La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
    - Durée de la CA 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
    - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1<sup>er</sup> rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2<sup>ème</sup> doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.
- Un 3<sup>ème</sup> rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **CONTENUS DE LA FORMATION**

### **COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE**

#### **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

##### **10 thèmes animés par un formateur diplômé :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prose d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

##### **COMPÉTENCES :**

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

##### **Entraînement à l'épreuve du code de la route**

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

#### **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

##### **COMPÉTENCES : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieurs et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

	<b>CFC AUTO MOTO SAINT CYR</b> 10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école 01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37 N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022 Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548 N° d'activité en attente	
---	---	---

**COMPÉTENCES : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

**COMPÉTENCES : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

**COMPÉTENCES : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



**FORMATION PASSERELLE**  
**BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE**  
**VERS**  
**BOÎTE DE VITESSES MANUELLE**



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



<b>PUBLIC VISE</b>	CANDIDAT DÉTENTEUR DU PERMIS VOITURE À BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE SOUHAITANT CONDUIRE UNE VOITURE À BOITE MANUELLE
<b>OBJECTIF PÉDAGOGIQUE</b>	Etre capable d'utiliser, en sécurité, une voiture à boîte de vitesses manuelle.
<b>PRE – REQUIS</b>	Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie BEA depuis au moins 6 mois.
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	Etre âgé de 18 ans ½ minimum.
<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	SAINT CYR
<b>RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE</b>	MAXENCE DOREY
<b>PROFIL DES INTERVENANTS</b>	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire.
<b>MOYENS PÉDAGOGIQUES</b>	- Téléviseur - Paper-board - Véhicules école
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES</b>	L'acquisition des compétences se fait par : ➤ des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie.
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	Attestation de suivi.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **DÉROULÉ DE LA FORMATION**

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 2 heures dans un trafic nul ou faible.
- 1 séquence de 5 heures dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

## **CONTENUS DE LA FORMATION**

### **FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE – 2 HEURES**

#### **COMPÉTENCES :**

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

### **FORMATION DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES – 5 HEURES**

#### **COMPÉTENCES :**

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE  
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUITE  
-  
BOITE AUTOMATIQUE**



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B SUR BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire.
PRE - REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger » Etre âgé de 17 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE LA FORMATION	SAINT CYR
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MAXENCE DOREY
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- Téléviseur - Paper-board - Livre de code - Véhicules école
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par : ➤ des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie
SANCTION DE LA FORMATION	Dés les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation, comprenant :
  - Une évaluation en voiture d'une durée de 60mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 13 heures minimum est signé.

2. Formation théorique (Code de la Route)
  - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées
  - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan ( autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique, dès l'acquisition des compétences.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### **COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE**

#### **FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE**

##### **10 thèmes animés par un formateur diplômé :**

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

##### COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

##### Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE**

### **COMPÉTENCES : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieurs et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### **COMPÉTENCES : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **COMPÉTENCES : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCES : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales